

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 9
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance :

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Ucel : servitude de passage avec ENEDIS pour enfouissement de réseau.

Le Président indique que ENEDIS a saisi la CCBA afin d'obtenir une servitude autorisant le passage d'un réseau électrique de distribution publique en souterrain sur la bordure Nord/Ouest de la parcelle cadastrée section A n° 2457 sur la commune d'Ucel, à usage de voirie et propriété de la CCBA. Cette servitude de passage s'inscrit dans un programme d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique par enfouissement de la ligne HTA sur la commune d'Ucel.

La servitude s'entend par une canalisation souterraine d'une longueur de 45 mètres environ sur une bande de 3 mètres de large, ainsi que ses accessoires.
La servitude est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'un réseau électrique de distribution publique en souterrain au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section A n° 2457 sise quartier Chamboulas sur la commune d'Ucel ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de servitude et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 avril 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-01-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025